

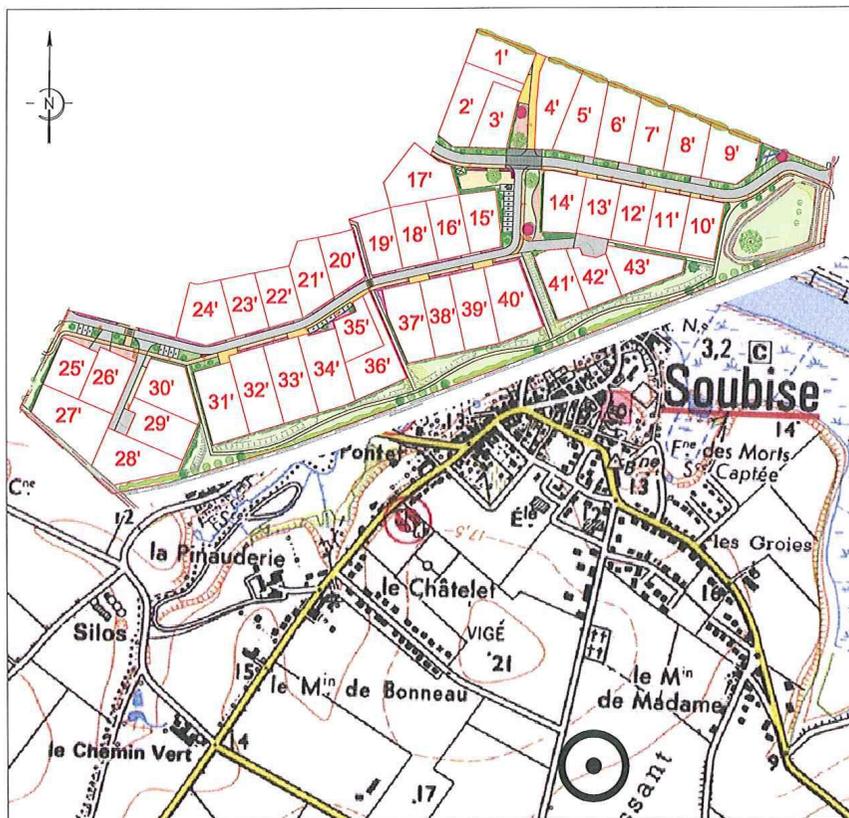
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

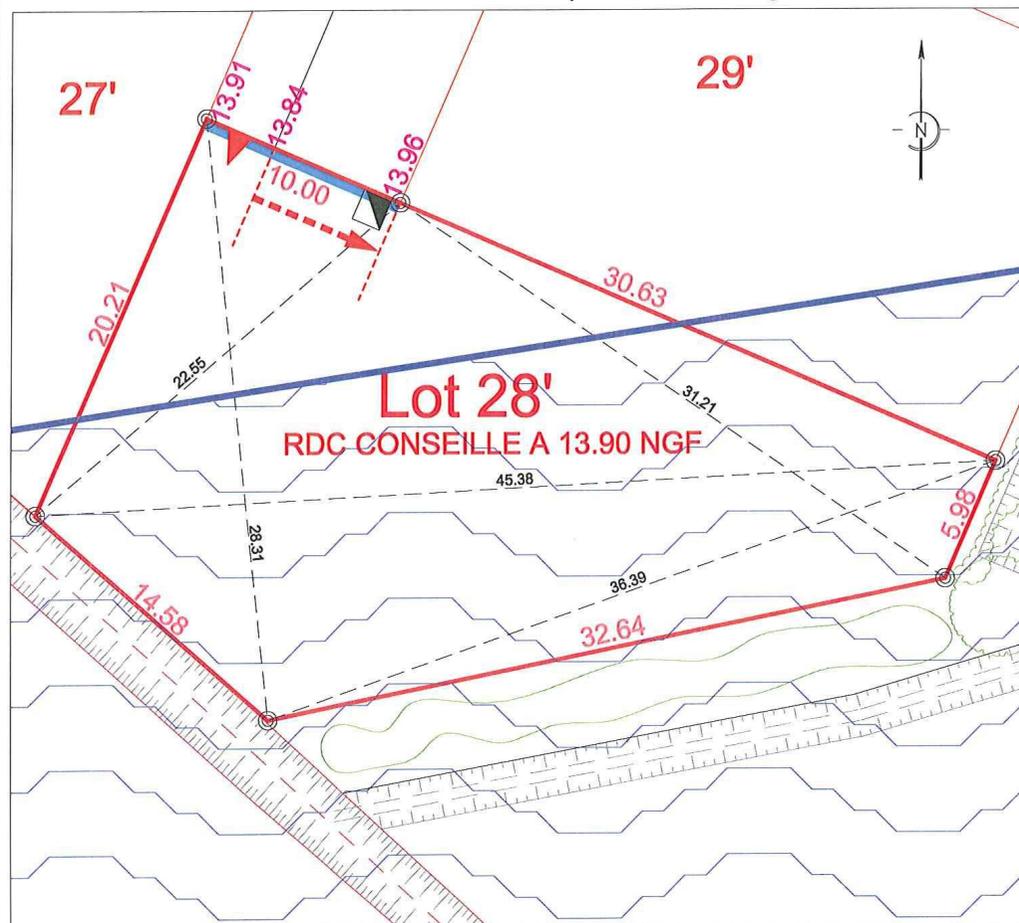
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 28'

Echelle 1/250

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Ligne d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- PLU zone ponctuellement humide
- Altitude (projet) de la voirie finie
- Emprise du lot
- Translation admise en façade de l'accès au lot

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 721 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 288 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 838

Dossier : 10399 Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

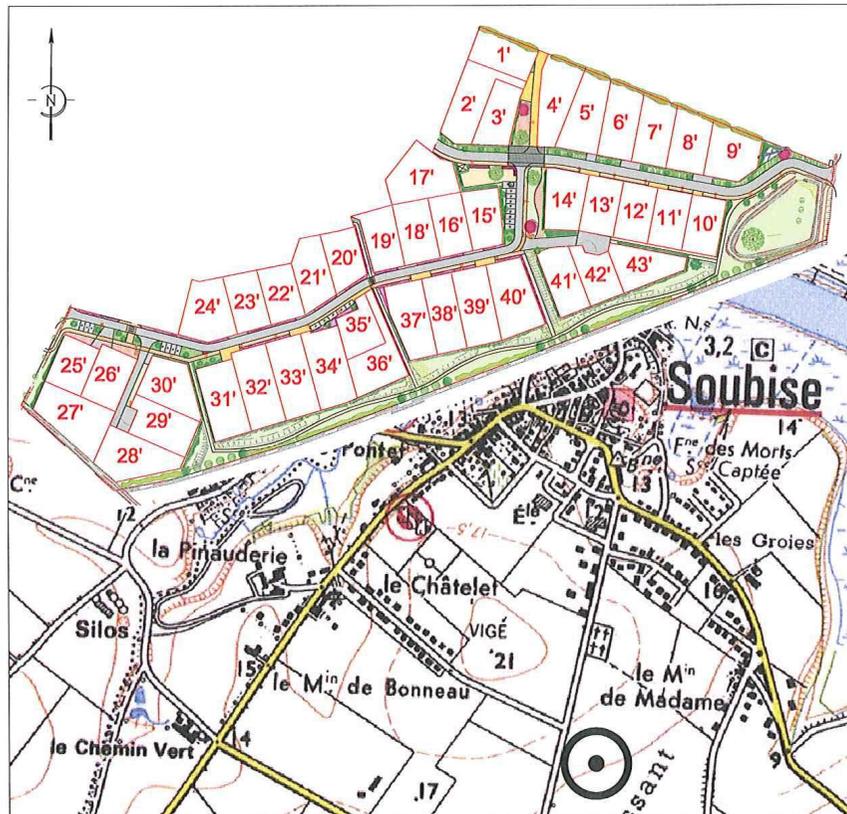
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

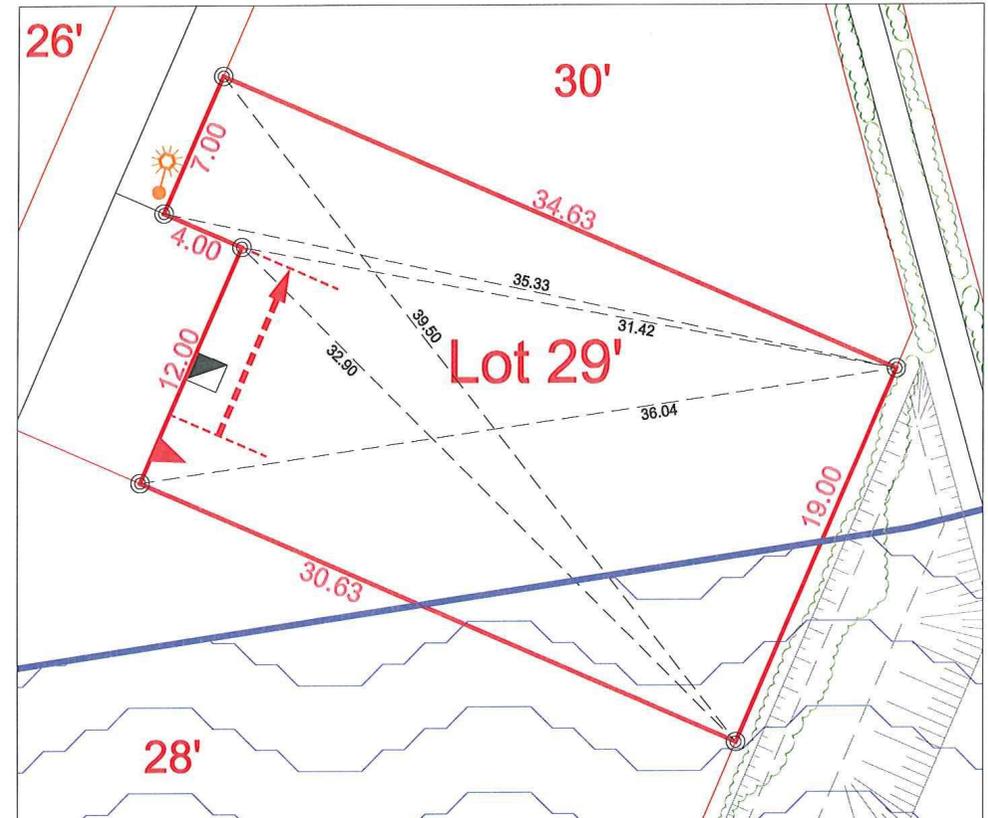
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www.siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 29'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

Borne 
Coffret Energie (position théorique) 
Haie 
Candélabre 

PLU zone ponctuellement humide 

Translation admise en façade de l'accès au lot 

Emprise du lot 

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 610 m²

SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 244 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 839

Dossier : 10399

Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

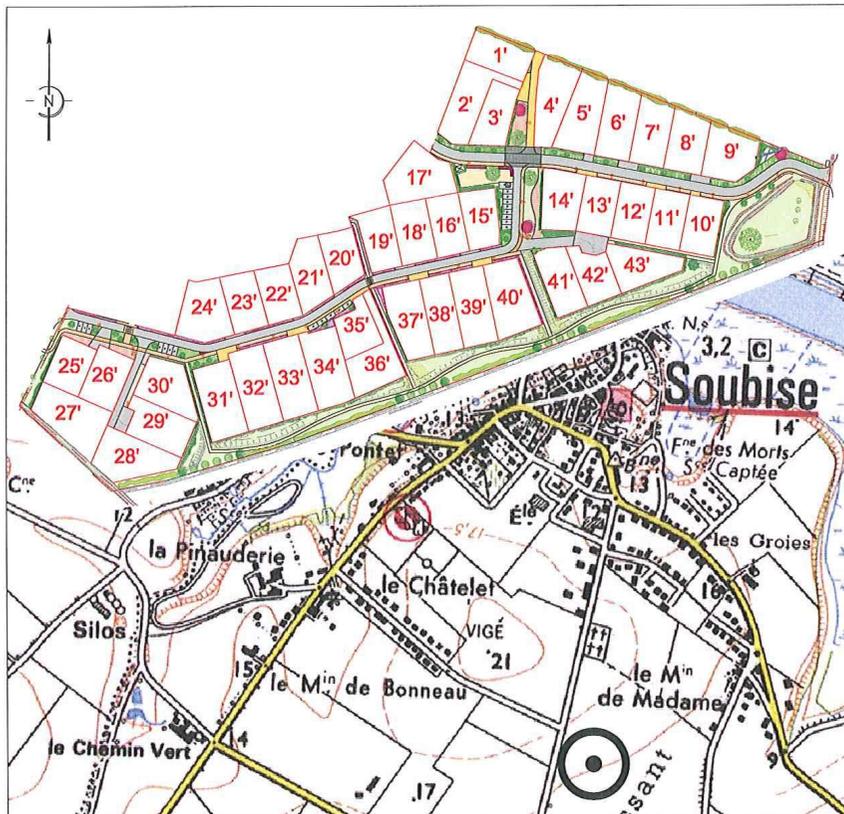
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

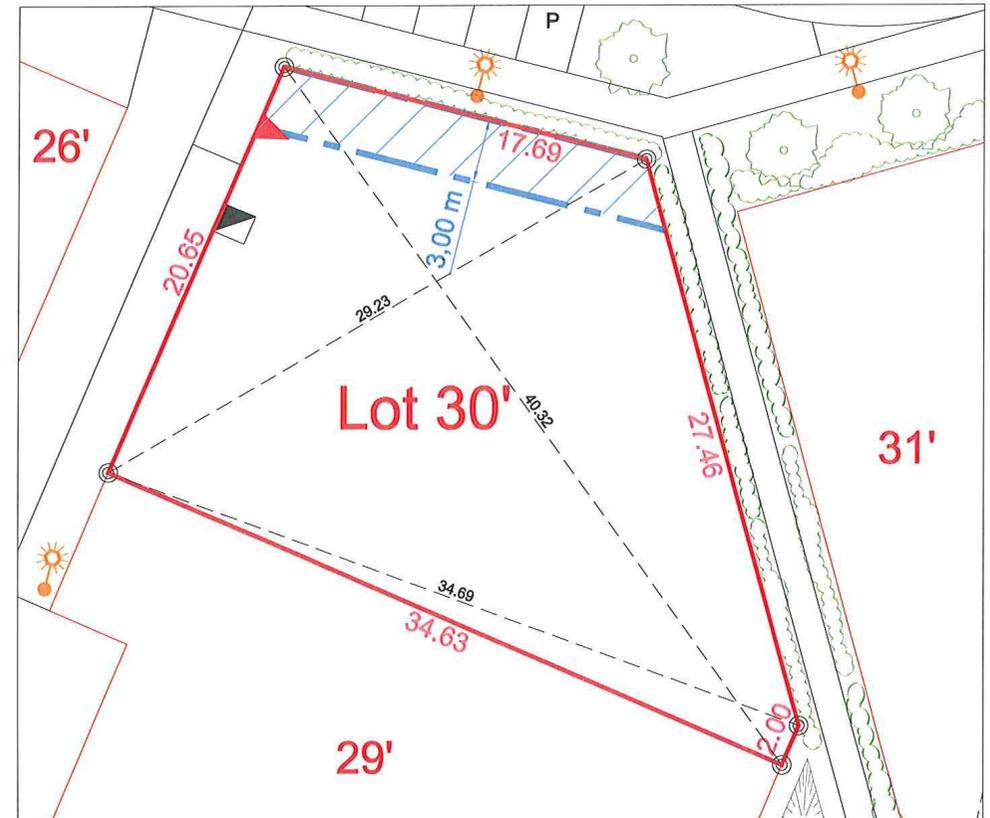
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 30'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

Borne	
Coffret Energie (position théorique)	
Haie	
Arbre	
Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)	
Candélabre	
Place de stationnement fixe non close	
Emprise du lot	

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 603 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 241 m²
REFERENCE CADASTRALE
SECTION : ZB n° 840

Dossier : 10399 Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

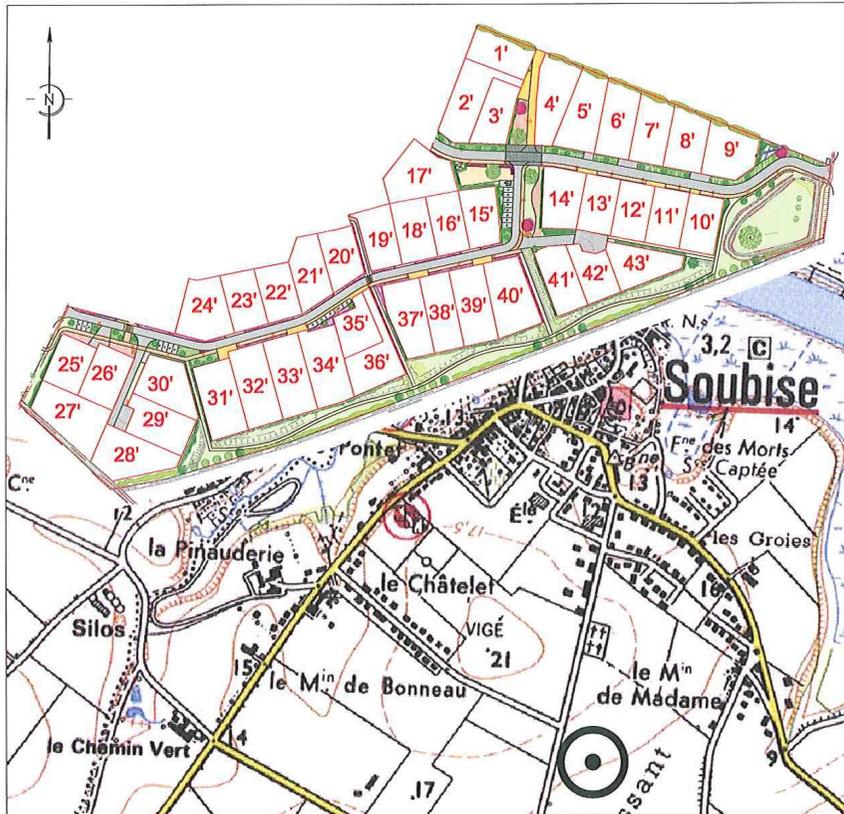
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

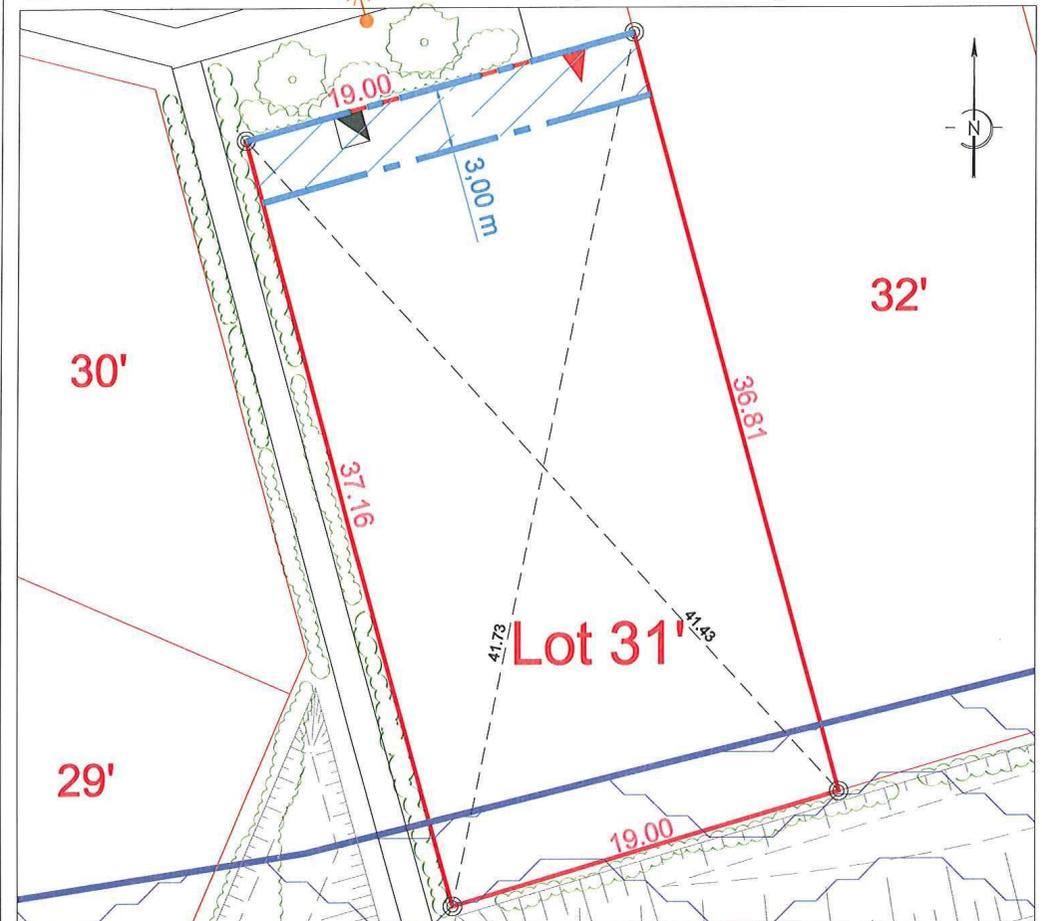
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 31'

Echelle 1/250

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

- Borne 
- Coffret Energie (position théorique) 
- Haie 
- Arbre 
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul) 
- Candélabre 
- PLU zone ponctuellement humide 
- Place de stationnement fixe non close 
- Emprise du lot 

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 703 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 281 m²
REFERENCE CADASTRALE
SECTION : ZB n° 841

Dossier : 10399 Fait le: 20 octobre 2014

Visa : 

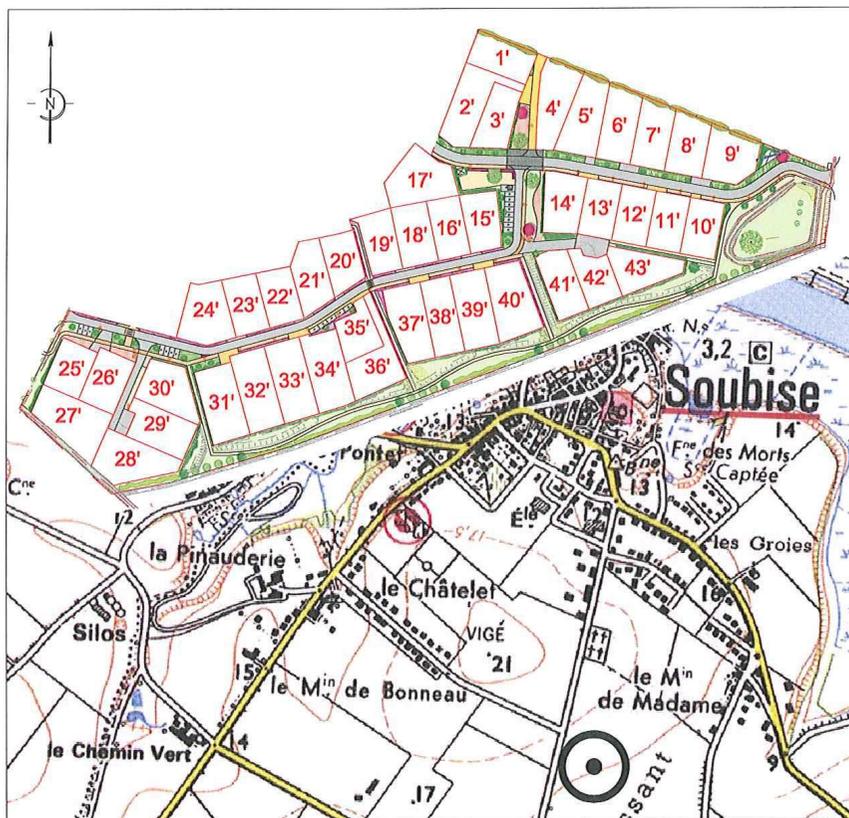
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

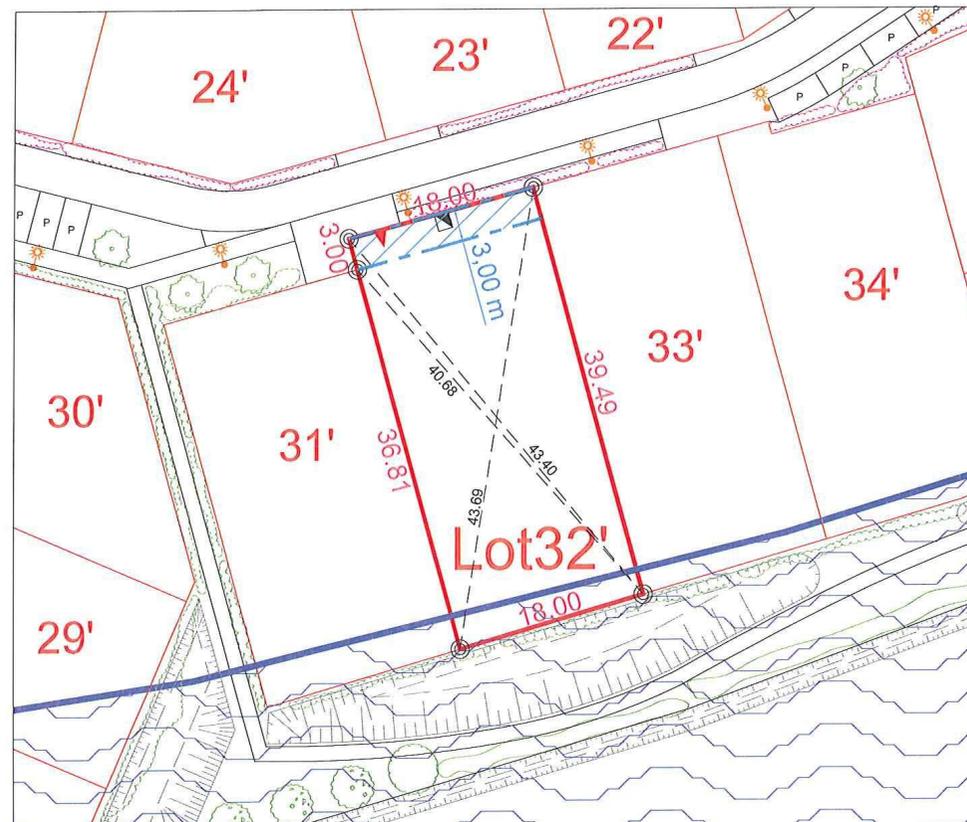
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 32'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/500



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Arbre
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Candélabre
- PLU zone ponctuellement humide
- Place de stationnement fixe non close
- Emprise du lot

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 714 m²

SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 285 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 842

Dossier : 10399

Fait le: 20 octobre 2014

Visa :